CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80747** **VALABLE JUSQU'AU** **23/04/2027**

ÉDITÉ LE 30/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON

Siret : 489 344 101 00022

Code NACE : 8130Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 185089095 Q 002

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 185089095 Q 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/03/2026

Raison sociale : SARL ALLIANCE PAYSAGE

16 RUE ANDRE AMPERE
ZI LA FOLIE
85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE

Téléphone : 02 51 05 95 82 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GUITTON NICOLAS CO-GÉRANT / TERNET FLORIAN CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.alliancepaysage.com

E-mail : alliancepaysage@wanadoo.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 064 845 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1331	Poteaux et clôtures	12	24/04/2025
1342	Pavage		24/04/2025
1351	Espaces verts		24/04/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/03/2026 11:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.